

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Agent d'accueil et d'assistance administrative	CITOYENNETÉ ET SERVICE A LA POPULATION	Adjoint administratifs	TC	Orienté et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des usagers pour le Service Citoyenneté et Service à la Population.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Agent d'accueil et d'assistance administrative	CITOYENNETÉ ET SERVICE A LA POPULATION	Adjoint administratifs	TC	Orienté et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des usagers pour le Service Citoyenneté et Service à la Population.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Assistant de gestion administrative - élections - recensement - CNI	CITOYENNETÉ ET SERVICE A LA POPULATION	Adjoint administratifs Rédacteurs	TC	Orienté et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des usagers pour le Service Citoyenneté et Service à la Population. L'Agent de Gestion Administrative est chargé des élections, du recensement et du dispositif de recueil des pièces d'identité.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C / B	1	1	1
Officier d'Etat-civil	CITOYENNETÉ ET SERVICE A LA POPULATION	Adjoint administratifs Rédacteurs	TC	Instruit et constitue les actes d'état civil (naissance, mariage, adoption, décès, ...), délivre les livrets de famille, assure la tenue administrative des registres, ainsi que l'accueil physique et téléphonique du public.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C / B	1	1	1
Responsable des services citoyenneté et service à la population / entretien et moyens généraux	CITOYENNETÉ ET SERVICE A LA POPULATION	Adjoint administratifs Rédacteurs Attachés	TC	Supervise, coordonne et contrôle les activités des agents affectés à ces services, gère les commandes et la distribution des produits d'entretien, fournitures et mobilier de bureau, répond aux besoins de la population en matière d'état civil, de recensement, d'élections et de réglementation.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B / A	1	1	1
Chargé de communication	COMMUNICATION / PROTOCOLE	Adjoint administratifs Rédacteurs	TC	Conçoit et met en oeuvre les projets de communication interne et externe, contribue à la stratégie de communication de la commune et met en oeuvre les actions associées.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	0	0
Chargé de conception graphique et multimédia	COMMUNICATION / PROTOCOLE	Adjoint administratifs Rédacteurs	TC	Contribue à la stratégie de communication de la commune et met en oeuvre les actions associées.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Chargé du protocole	COMMUNICATION / PROTOCOLE	Adjoint techniques Agents de maîtrise Adjoint administratifs	TC	S'assure de l'organisation des cérémonies officielles et évènements et veille à leur bon déroulement.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Chargé du protocole	COMMUNICATION / PROTOCOLE	Adjoint techniques Agents de maîtrise Adjoint administratifs	TC	S'assure de l'organisation des cérémonies officielles et évènements et veille à leur bon déroulement.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Directeur de la communication et du protocole	COMMUNICATION / PROTOCOLE	Rédacteurs Attachés	TC	Propose et met en oeuvre une stratégie globale de communication, en supervise la coordination et l'évaluation, veille à la cohérence des messages, notamment entre l'interne et l'externe et à l'égard des différents publics, organise les cérémonies officielles et coordonne les évènements, garantit le bon déroulement des manifestations.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	B / A	1	0	0
Coordinateur Enfance Jeunesse et Sports	COORDINATION CTG	Adjoint administratifs Rédacteurs Attachés	TC	Coordonne les activités des services sports, enfance, jeunesse, espace jeunes, en lien avec les orientations stratégiques de la collectivités et de la Convention Territoriale Globale.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B / A	1	1	1
Accompagnant d'élève en situation de handicap	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoint techniques	8 h	Favorise l'autonomie de l'élève en situation de handicap pour offrir une scolarité adaptée à ses besoins.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	0,23

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	30 h	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	0,85
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints techniques Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	C	1	1	1
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation Opérateurs des APS	TC	L'Animateur Enfance Jeunesse participe à l'encadrement des enfants et des jeunes pendant les temps périscolaires et extrascolaires. Il participe également en partenariat avec le Service des Sports à la conception, l'animation et l'encadrement des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	C	1	1	1
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	23 h	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	0	0
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ET P
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Animateur	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Animateur - aide aux devoirs	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	24h	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	0	0
Animateur - aide aux devoirs	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Responsable adjoint ALP - ALSH	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation Animateurs	TC	Seconde le responsable du service, participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	C / B	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Responsable ALP - Restauration scolaire	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation Animateurs	TC	Participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	C / B	1	1	1
Responsable ALSH - Service Scolaire - CMJ - MAJE	COORDINATION CTG ALSH - ALP	Adjoints d'animation Animateurs	TC	Participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	C / B	1	1	1
Assistant de gestion administrative	COORDINATION CTG ALSH-ALP	Adjoints administratifs	TC	Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le Responsable ALSH, ALP et restauration scolaire dans l'organisation du travail des services et des équipes.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Auxiliaire de puériculture	COORDINATION CTG DSP CRÈCHE	Auxiliaires de puériculture	TC			B	1	0	0
Animateur	COORDINATION CTG ESPACE JEUNES	Adjoints d'animation	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Animateur	COORDINATION CTG ESPACE JEUNES	Adjoints d'animation Animateurs Opérateurs des APS Educatuers des APS	TC	Participe à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C / B	1	1	1
Responsable adjoint de l'Espace Jeunes	COORDINATION CTG ESPACE JEUNES	Adjoints d'animation Animateurs Opérateurs des APS Educatuers des APS	TC	Participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	C / B	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Responsable de l'Espace Jeunes	COORDINATION CTG ESPACE JEUNES	Adjoints d'animation Animateurs Opérateurs des APS Educateurs des APS	TC	Participe à l'élaboration du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	C / B	1	1	1
ATSEM	COORDINATION CTG SCOLAIRE	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Agents de maîtrise	TC	Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans).	Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
ATSEM	COORDINATION CTG SCOLAIRE	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Agents de maîtrise	TC	Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans).	Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
ATSEM	COORDINATION CTG SCOLAIRE	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Agents de maîtrise	TC	Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans).	Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
ATSEM	COORDINATION CTG SCOLAIRE	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Agents de maîtrise	TC	Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans).	Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
ATSEM	COORDINATION CTG SCOLAIRE	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Agents de maîtrise	TC	Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans).	Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
ATSEM	COORDINATION CTG SCOLAIRE	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Agents de maîtrise	TC	Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans).	Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
ATSEM	COORDINATION CTG SCOLAIRE	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Agents de maîtrise	TC	Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans).	Titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Assistant de gestion administrative	COORDINATION CTG SCOLAIRE SECRETARIAT	Adjoints administratifs	TC	Gère la régie de recettes et la facturation des services ALSH, ALP et restauration scolaire.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Animateur sportif	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints administratifs Adjoints d'animation Opérateurs des APS	TC	Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.	Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	C	1	1	1
Animateur sportif	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints d'animation Opérateurs des APS	TC	Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	C	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Animateur sportif	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints d'animation Opérateurs des APS	TC	Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	C	1	1	1
Animateur sportif	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints d'animation Opérateurs des APS	TC	Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	C	1	1	1
Animateur sportif	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints d'animation Opérateurs des APS	TC	Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	C	1	1	1
Animateur sportif	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints d'animation Opérateurs des APS	TC	Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	C	1	1	1
Animateur sportif	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints d'animation Opérateurs des APS	TC	Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	C	1	0	0
Assistant de gestion administrative	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints administratifs	TC	Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le Responsable du Service des Sports dans l'organisation du travail du service et de l'équipe.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Assistant de gestion administrative	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints administratifs	TC	Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le responsable du service dans l'organisation du travail du service et de l'équipe.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Responsable adjoint du service des sports	COORDINATION CTG SPORTS	Adjoints d'animation Opérateurs des APS Animateurs Educateurs des activités physiques et sportives	TC	Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	C	1	1	1
Responsable du service des sports	COORDINATION CTG SPORTS	Opérateurs des activités physiques et sportives Educateurs des activités physiques et sportives	TC	Propose des orientations en matière de politique sportive de la collectivité et pilote leur mise en œuvre, dirige et organise le service chargé de la gestion administrative, technique et d'animation des activités sportives et des équipements.	Titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	C / B	1	1	1
Agent d'accueil et d'assistance administrative	CULTURE ET PATRIMOINE	Adjoints administratifs	TC	Orienté et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des usagers.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Assistant de gestion administrative	CULTURE ET PATRIMOINE	Adjoints administratifs	TC	Assure la gestion administrative et logistique du Pôle Culture et Patrimoine et du Théâtre de l'Ardillon.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Chargé de gestion culturelle	CULTURE ET PATRIMOINE	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Accueille le public et gère la billetterie et la régie du Théâtre de l'Ardillon.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Chargé de gestion culturelle	CULTURE ET PATRIMOINE	Adjoints administratifs Adjoints du patrimoine	30 h	Accueille le public, entretient les collections (réception, équipement, petites réparations), contrôle la qualité de la conservation, gère les opérations de prêt et de retour et inscrit les usagers. Gère la Galerie d'Art.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	0,85
Professeur de musique	CULTURE ET PATRIMOINE	Assistants d'enseignement artistique	TC	Enseigne des pratiques artistiques spécialisées, développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement.	Titulaires d'un titre figurant sur une liste établie par décret ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées au I de l'article 9 du décret 2012-437. Pour l'enseignement des arts plastiques, pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.	B	1	1	1
Professeur de musique	CULTURE ET PATRIMOINE	Assistants d'enseignement artistique	5h30	Enseigne des pratiques artistiques spécialisées, développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement.	Titulaires d'un titre figurant sur une liste établie par décret ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées au I de l'article 9 du décret 2012-437. Pour l'enseignement des arts plastiques, pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.	B	1	1	0,15
Professeur de musique	CULTURE ET PATRIMOINE	Assistants d'enseignement artistique	TC	Enseigne des pratiques artistiques spécialisées, développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement.	Titulaires d'un titre figurant sur une liste établie par décret ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées au I de l'article 9 du décret 2012-437. Pour l'enseignement des arts plastiques, pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.	B	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Responsable adjoint du pôle culture et patrimoine	CULTURE ET PATRIMOINE	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Assiste le responsable de service dans l'évaluation des projets culturels, de l'animation des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement territorial.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Responsable du pôle culture et patrimoine	CULTURE ET PATRIMOINE	Adjoints administratifs Rédacteurs Attachés	TC	Pilote et évalue les projets culturels, anime l'ensemble des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement territorial, supervise, coordonne et contrôle les activités des agents du service.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	C / B / A	1	1	1
Technicien théâtre	CULTURE ET PATRIMOINE	Adjoints techniques Agents de maîtrise Techniciens	TC	Conçoit et met en oeuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite des spectacles ou des événements, coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357.	C / B	1	1	1
Technicien théâtre	CULTURE ET PATRIMOINE	Adjoints techniques Agents de maîtrise Techniciens	TC	Conçoit et met en oeuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite des spectacles ou des événements, coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357.	C / B	1	1	1
Directeur des Services Techniques	DIRECTION GÉNÉRALE	Ingénieurs	TC	Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité, coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en oeuvre, régule, contrôle et évalue leur activité.		A	1	0	0
Directeur Général Adjoint des Services - Planification urbaine - Aménagement du territoire - Urbanisme	DIRECTION GÉNÉRALE	Ingénieurs	TC	Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité, coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en oeuvre, régule, contrôle et évalue leur activité.	Titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	A	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services - Planification urbaine - Aménagement du territoire - Urbanisme	DIRECTION GÉNÉRALE	Directeurs Généraux Adjoints des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants	TC	Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité, coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en oeuvre, régule, contrôle et évalue leur activité.		A	1	0	0
Directeur Général Adjoint des Services - Ressources	DIRECTION GÉNÉRALE	Directeurs Généraux Adjoints des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants	TC			A	1	0	0
Directeur Général Adjoint des Services - Ressources	DIRECTION GÉNÉRALE	Fonctionnaires de catégorie A	TC	Participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité, coordonne les directions et services de son secteur et par délégation, met en oeuvre, régule, contrôle et évalue leur activité.	Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	A	1	0	0
Directeur Général des Services	DIRECTION GÉNÉRALE	Directeurs Généraux des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants	TC			A	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Directeur Général des Services	DIRECTION GÉNÉRALE	Attachés	TC	Contribue à la définition des orientations de la collectivité et à l'élaboration, sous la responsabilité de l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Dirige les services et pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies.	Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	A	1	0	0
Gestionnaire administratif	DIRECTION GÉNÉRALE	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Apporte une aide à la Direction Générale des Services en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers. Assure le lien avec les Elus et gère leurs agendas.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Gestionnaire administratif	DIRECTION GÉNÉRALE	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Apporte une aide à l'Autorité Territoriale en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire	ENTRETIEN ET MOYENS GÉNÉRAUX	Adjoints techniques Agents de maîtrise	30 h	Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	0,85
Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire	ENTRETIEN ET MOYENS GÉNÉRAUX	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire	ENTRETIEN ET MOYENS GÉNÉRAUX	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire	ENTRETIEN ET MOYENS GÉNÉRAUX	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire	ENTRETIEN ET MOYENS GÉNÉRAUX	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire	ENTRETIEN ET MOYENS GÉNÉRAUX	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire	ENTRETIEN ET MOYENS GÉNÉRAUX	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire	ENTRETIEN ET MOYENS GÉNÉRAUX	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, et / ou la préparation des repas et le service de la Restauration Scolaire.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Chargé de l'entretien et / ou de la restauration scolaire	ENTRETIEN ET MOYENS GÉNÉRAUX	Adjoints techniques Agents de maîtrise	30 h			C	1	0	0
Assistant de gestion administrative	FINANCES	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de la régie de recettes taxe de séjour et la relation avec les usagers, fournisseurs et services utilisateurs.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C / B	1	1	1
Assistant de gestion administrative	FINANCES	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Assure la gestion des dossiers d'assurance de la collectivité.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Responsable du service des finances	FINANCES	Adjoints administratifs Rédacteurs Attachés	TC	Participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. supervise, coordonne et contrôle les activités des agents du service.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	C / B / A	1	1	1
Chargé de mission	JURIDIQUE	Rédacteurs Attachés	TC	Assiste la collectivité dans l'étude, la gestion et le suivi des dossiers ou avis juridiques. Apporte une aide à la gestion des marchés publics dans la rédaction des actes courants dans ce domaine.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	B / A	1	1	1
Juriste	JURIDIQUE	Adjoints administratifs Rédacteurs Attachés	TC	Conseille les élus et les services et apporte une expertise juridique dans les domaines variés du droit, rédige des actes et contrats complexes, anticipe le risque juridique et gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	B / A	1	1	1
Responsable du service juridique et assemblées	JURIDIQUE	Adjoints administratifs Rédacteurs Attachés	TC	Conseille les élus et les services et apporte une expertise juridique dans les domaines variés du droit, rédige des actes et contrats complexes, anticipe le risque juridique et gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	B / A	1	0	0
Gestionnaire des marchés publics	MARCHES PUBLICS	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Conçoit les contrats publics et les dossiers de consultation des entreprises, conseille les élus et les services quant aux choix des procédures et à l'évaluation des risques juridiques, gère la politique d'achat de la collectivité dans une optique de transparence, gère les procédures de marchés publics en liaison avec les services compétents.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Responsable du service marchés publics et assurances	MARCHES PUBLICS	Adjoints administratifs Rédacteur Attachés	TC	Conseille les élus et les services et apporte une expertise juridique dans les domaines variés du droit, rédige des actes et contrats complexes, anticipe le risque juridique et gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	C / B / A	1	0	0
Agent d'accueil et d'assistance administrative	POLE COHESION SOCIALE	Adjoints administratifs	TC	Assure l'accueil du public et participe à la gestion administrative du service.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Agent d'accueil et d'assistance administrative	POLE COHESION SOCIALE	Adjoints administratifs	TC	Assure l'accueil du public et participe à la gestion administrative du service.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Assistant de gestion administrative	POLE COHESION SOCIALE	Adjoints administratifs	TC	Assure l'accueil du public et participe à la gestion administrative du service.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Gestionnaire de l'action sociale	POLE COHESION SOCIALE	Adjoint administratifs Rédacteurs	TC	Développe le lien social sur le territoire de la commune, accompagne la première demande au plan administratif, oriente si besoin vers les services sociaux, met en oeuvre les actions au sein du service.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Responsable du pôle cohésion sociale	POLE COHESION SOCIALE	Rédacteurs Attachés	TC	Participe à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité, coordonne les services de l'action sociale, conduit la politique sociale et son évaluation.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	B / A	1	1	1
Agent de la brigade de l'environnement	POLICE MUNICIPALE	Gardes Champêtres	TC			C	1	1	1
Agent de la brigade de l'environnement	POLICE MUNICIPALE	Gardes Champêtres	TC			C	1	1	1
Agent de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale	TC			C	1	1	1
Agent de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale	TC			C	1	1	1
Agent de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale	TC			C	1	1	1
Agent de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale	TC			C	1	1	1
Agent de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale Chefs de service de police municipale	TC			C / B	1	1	1
Agent de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale	TC			C	1	1	1
Agent de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale	TC			C	1	1	1
Agent de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale	TC			C	1	1	1
Agent de surveillance de la voie publique	POLICE MUNICIPALE	Adjoint techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le placement des commerçants dans le respect de la réglementation en matière d'installation et d'occupation du domaine public, encaisse les redevances afférentes, prévient et gère les conflits en lien avec le partage de l'espace public. Participe aux missions de police sur la voie publique en matière de surveillance et de prévention et assure des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement, au code des assurances.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.	C	1	0	0
Agent de surveillance de la voie publique	POLICE MUNICIPALE	Adjoint techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le placement des commerçants dans le respect de la réglementation en matière d'installation et d'occupation du domaine public, encaisse les redevances afférentes, prévient et gère les conflits en lien avec le partage de l'espace public. Participe aux missions de police sur la voie publique en matière de surveillance et de prévention et assure des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement, au code des assurances.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.	C	1	1	1
Agent de surveillance de la voie publique	POLICE MUNICIPALE	Adjoint techniques Agents de maîtrise	TC	Assure le placement des commerçants dans le respect de la réglementation en matière d'installation et d'occupation du domaine public, encaisse les redevances afférentes, prévient et gère les conflits en lien avec le partage de l'espace public. Participe aux missions de police sur la voie publique en matière de surveillance et de prévention et assure des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement, au code des assurances.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.	C	1	1	1
Assistant de gestion administrative	POLICE MUNICIPALE	Adjoint administratifs	TC	Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le responsable du service et son adjoint dans l'organisation du travail du service et de l'équipe.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Assistant de gestion administrative	POLICE MUNICIPALE	Adjoints administratifs	TC	Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le responsable du service et son adjoint dans l'organisation du travail du service et de l'équipe.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Responsable adjoint du service de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale Chefs de service de police municipale	TC			C / B	1	1	1
Responsable du service de police municipale	POLICE MUNICIPALE	Agents de Police Municipale Chefs de service de police municipale	TC			C / B	1	1	1
Agent polyvalent de proximité	PROXIMITE	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Assure l'interface entre les usagers, les comités de quartiers et les services de la collectivité et extérieurs.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Assistant de gestion administrative	PROXIMITE	Adjoints administratifs	TC	Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs, assiste le responsable du service dans l'organisation du travail du service et de l'équipe.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	0	0
Responsable du service proximité	PROXIMITE	Adjoints techniques Agents de maîtrise Techniciens	TC	Gère les relations entre les usagers, les comités de quartiers, les services de la collectivité et extérieurs. Assure une médiation inter communautés.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357.	C / B	1	1	1
Directeur des Ressources Humaines	RESSOURCES HUMAINES	Rédacteurs Attachés	TC	Coordonne et anime l'ensemble des missions de la DRH, définit et met en oeuvre les orientations stratégiques RH de la collectivité, et pilote les projets techniques de la collectivité.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	B / A	1	1	1
Directeur des Ressources Humaines adjoint	RESSOURCES HUMAINES	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Participe à la coordination et à l'animation de l'ensemble des missions de la DRH, à la définition et la mise en oeuvre des orientations stratégiques RH de la collectivité, ainsi qu'au pilotage des projets techniques de la collectivité.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Gestionnaire de ressources humaines	RESSOURCES HUMAINES	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Assure le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Gestionnaire de ressources humaines	RESSOURCES HUMAINES	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Assure le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Agent d'accueil et d'assistance administrative	TECHNIQUES	Adjoints administratifs	TC	Orienté et renseigne le public, représente l'image de la collectivité auprès des usagers pour le Service Citoyenneté et Service à la Population.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	0	0

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise Techniciens	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C / B	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjointes techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjointes techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjointes techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjointes techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjointes techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjointes techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	1	1
Agent technique polyvalent	TECHNIQUES	Adjointes techniques Agents de maîtrise	TC	Conduit l'ensemble des activités techniques liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.	C	1	0	0
Assistant de gestion administrative	TECHNIQUES	Adjointes administratifs	TC	Apporte une aide permanente au responsable de service et à son adjoint en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Assistant de gestion administrative	TECHNIQUES	Adjointes administratifs	TC	Apporte une aide permanente au responsable de service et à son adjoint en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS STP
Chargé de la sécurité des bâtiments, ERP et aires de jeux	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise Techniciens	TC	Centralise l'ensemble de la gestion de la sécurité de la collectivités en termes de bâtiments, ERP, et aires de jeux.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357.	C / B	1	1	1
Chargé de mission	TECHNIQUES	Rédacteurs Techniciens Ingénieurs	TC	Collecte et organise le traitement d'informations pour développer des outils d'observation et d'anticipation conduit des études dans différents champs d'intervention pour l'aide à la définition des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité en matière de patrimoine communal.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357. Titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	B / A	1	1	1
Responsable adjoint des services techniques	TECHNIQUES	Adjoints techniques Agents de maîtrise Techniciens	TC	Participe à la coordination et à l'animation de l'ensemble des services techniques, à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques d'aménagement et de gestion du patrimoine de la collectivité, ainsi qu'au pilotage des projets techniques de la collectivité.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V. Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357.	C / B	1	1	1
Responsable des services techniques	TECHNIQUES	Rédacteurs Techniciens Ingénieurs	TC	Coordonne et anime l'ensemble des services techniques, définit et met en œuvre les orientations stratégiques d'aménagement et de gestion du patrimoine de la collectivité, pilote les projets techniques de la collectivité.	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357. Titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	B / A	1	1	1
Agent d'accueil et d'assistance administrative	URBANISME - FONCIER	Adjoints administratifs Agents de Police Municipale	TC	Gère l'accueil du public du service.	Pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs, recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	C	1	1	1
Chargé de mission urbanisme prévisionnel	URBANISME - FONCIER	Rédacteurs Attachés Techniciens Ingénieurs	TC	Participe à la gestion prévisionnelle des projets urbanistiques et à leur mise en œuvre, organise, pilote, élabore et assure le suivi des documents de planification urbaine et spatiale (PLUi, SCoT, etc...).	Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du décret 2010-1357. Titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	B / A	1	1	1
Chargé d'instruction d'urbanisme	URBANISME - FONCIER	Adjoints administratifs Rédacteurs	TC	Instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme, dans le respect des règles d'occupation des sols définies par le code de l'urbanisme. Procède à la vérification et au contrôle de la conformité des constructions et des aménagements au regard des autorisations délivrées par la collectivité.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1

EMPLOIS	SERVICES	CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX DETERMINANT LA REMUNERATION	TC / TNC	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NATURE DES FONCTIONS	MODALITES ART L 332-8 2° DU CGFP NIVEAU DE DIPLOME	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS POURVUS ETP
Chargé du foncier	URBANISME - FONCIER	Adjoint administratifs Rédacteurs	TC	Contribue à l'élaboration d'une politique foncière à long terme.	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	C / B	1	1	1
Responsable du service urbanisme - foncier	URBANISME - FONCIER	Adjoint administratifs Rédacteurs Attachés	TC	Organise l'instruction des autorisations d'urbanisme, pilote la mise en oeuvre d'une politique foncière à l'échelle des enjeux de la ville, ainsi que l'élaboration et le suivi des documents de planification urbaine et spatiale (PLUi, SCoT, ...).	Recrutement sans concours au 1er grade ou titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	C / B / A	1	1	1
							153	135	132,93